

21

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

Dans le cadre du budget primitif 2009, la Commission de la Jeunesse réunie le 24 février dernier propose d'attribuer, aux associations socio-éducatives, les subventions suivantes pour un montant total de 1 708 216 Euros.

En matière de Jeunesse, la Ville de Metz a inscrit cette année des crédits d'interventions en augmentation de 16,2 % par rapport à 2008. Souhaitant développer en qualité et en nombre l'accueil des enfants hors temps scolaire, la Ville entend mettre en oeuvre une nouvelle politique et dans ce cadre, 3 types de contrats seront signés entre la municipalité et les associations socio-éducatives conventionnées.

Le premier contrat favorisera la mise en place d'un projet éducatif local selon la modalité d'un « conventionnement d'éducation » et concerne les associations de Jeunesse ayant un projet pédagogique écrit et validé par la Ville de Metz.

Le second portera sur la signature de contrat d'animation s'adressant aux associations ou centres, développant des actions d'animation auprès des jeunes messins mais dont la structuration n'est pas encore établie ou validée sous la forme d'un projet éducatif (exemple : les tranches d'âges ne sont pas toutes accueillies, absence d'une équipe formée à l'animation, tous les temps d'accueil des enfants ne sont pas proposés, etc.).

Le dernier sera un conventionnement portant sur l'accueil associatif de quartier et la gestion de l'équipement municipal selon les principes d'une « gestion responsable » intégrant les enjeux d'une démarche de développement durable.

Le montant des subventions proposées s'élève à 1 522 561 Euros.

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'avis favorable de la Commission de la Jeunesse pour l'attribution d'aides en fonctionnement ou d'aides aux projets pour un montant de 185 655 Euros au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion jointe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante.

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant global de 1 708 216 Euros :

A) ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES : 1 522 561 Euros

1) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL

- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	89 256 Euros
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	97 276 Euros
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	138 295 Euros
- Association Messine Interfédérale de la Patrotte	145 000 Euros
- M.J.C. Borny	120 000 Euros

2) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ANIMATION

- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	76 774 Euros
- Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	80 986 Euros
- Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	71 614 Euros
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	52 051 Euros
- Centre Culturel de Metz Queuleu	53 405 Euros
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	96 780 Euros
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social du Petit Bois)	95 289 Euros
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	137 314 Euros
- Association NAN BARA	11 600 Euros

- Association DADA	27 220 Euros
- Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	28 913 Euros
- Magny'Anim	7 750 Euros
- Association des Jeunes de Borny	15 200 Euros

3) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL ASSOCIATIF DE QUARTIER

- Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	62 004 Euros
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	28 307 Euros
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	18 050 Euros
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	37 373 Euros
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	32 104 Euros

B) AUTRES ASSOCIATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES : **185 655 Euros**

- Cogestion Jeunesse Famille (Maison Rouge)	16 300 Euros
- Familles de France – Fédération de Moselle	11 190 Euros
- Famille Lorraine de Borny	6 480 Euros
- Association Familiale de Metz-Vallières	640 Euros
- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe	490 Euros
- Association Familiale de l'Agglomération Messine	1 105 Euros
- Association Familiale Borny 2000	925 Euros
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz Queueleu	640 Euros
- Scouts de France 12 ^{ème} Ste Thérèse (Guy de Larigaudie)	1 015 Euros
- Action Catholique des Enfants	335 Euros
- Fédération des Œuvres Laïques	2 390 Euros
- Jeunesse Etudiante Chrétienne (J.E.C.)	255 Euros
- Club U.N.E.S.C.O.	1 015 Euros

- Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse	20 750 Euros
- Sport et Culture de Metz-Magny	4 000 Euros
- Amicale de la Corchade (ACOR)	1 270 Euros
- Planète Verte	1 410 Euros
- Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	28 500 Euros
- Association Carrefour	2 555 Euros
- Union Locale CLCV de Metz	5 235 Euros
- Ecole de la Paix – Espace Corchade	1 030 Euros
- Fédération Culture et Liberté	46 920 Euros
- Eclaireuses et Eclaireurs de France	18 720 Euros
- Association Dounia	7 985 Euros
- Club de Scrabble	500 Euros
- Together	2 000 Euros
- Société d'Astronomie de Metz 57	1 500 Euros
- Jeunesse Ouvrière Chrétienne de l'Orne et Metz	500 Euros

La dépense totale s'élève à 1 708 216 Euros.

Les acomptes versés par Délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 seront déduits (464 106 Euros).

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2009.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les Associations concernées.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI